

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20210601-CAGSC2021-05-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2021

Notification : 14/06/2021

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**L'An Deux Mille Vingt-et-un et le Mardi premier Juin à 18h00**, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation, en date du 25 Mai 2021, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

**Effectif du Conseil : 44**

**Présents : 15**

**Dont Procurations : 2**

**Absents : 29**

**Sens du vote :**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ETAIENT PRESENTS :** M. ABELLI Thierry, Président ; M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; M. LEON Alain, 2<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4<sup>ème</sup> Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; Mme CHRISTOPHE Annie ; Mme DACALOR Fabienne ; Mme EUGENIE Gilberte ; M. GERAN Gaston ; Mme RYON épouse BIDOYET Marysette ;

**ABSENTS ET /OU EXCUSES :** Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. ADEMAR Luc ; M. ATTALAH André ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. BRUDEY Hilaire ; M. CALIFER Elie ; M. CHAULET Philippe ; Mme CHOISI Annick ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENE épouse JOSEPH Luzette ; Mme FELIXON épouse NARAYANINSAMY Sherline ; M. GUILLAUME Bernard ; Mme GUILLAUME Virginie ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; Mme HERLEM Annick ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. LATCHAMN Rodrigue ; M. OTTO Jules ; Mme PETRO Sonia ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme RENE-GABRIEL Murielle ; M. VITALIS Cédric ; Mme WECK-MIRRE Lucie ; M. ZOZO Gaby.

**AYANT DONNE PROCURATIONS :** M. ANSELME Jacques, 7<sup>ème</sup> Vice-Président (Procuration donnée à M. ANDRE Héric) ; Mme CARAVEL épouse SIARRAS Joëlle, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Procuration donnée à M. LEON Alain).

Les 15 Conseillers présents formant plus du tiers des membres en exercice, (cf. loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire), lesquels sont au nombre de 44. Il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil ; M. FRANCISQUE Jean-Louis a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROJET INTITULE  
« ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS, ILES DU SUD »**

Délibération affichée le

Au siège de la CAGSC

Fait à Basse-Terre, le 09 JUN 2021

POUR EXPEDITION CONFORME  
Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI

## EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2019-05-19 du 23 prise en date du 23 mai 2019, le conseil communautaire approuvait l'acquisition de véhicules de collecte des déchets, type BOM, pour assurer la reprise du service en régie sur l'archipel des Saintes.

Néanmoins, la demande de subvention approuvée par cette même délibération n'a pas connu d'issue favorable en Région.

Depuis, un nouvel enjeu du projet a été identifié. Il s'agit de réduire les fréquences de rotation des îles du Sud vers les centres de traitement. Cela prendra la forme de l'acquisition et de la mise en service d'une enrubanneuse-compacteuse.

Dans ce contexte et considérant l'évolution du projet ainsi que celle de ses budget et plan de financement, Monsieur le Président demande aux membres du conseil :

- D'approuver la nouvelle mouture de l'opération renommée « acquisition d'équipements de collecte des déchets ménagers, îles du Sud »
- D'approuver le plan de financement y afférent tel que présenté ci-après :

| postes de dépenses                         | montant HT          | recettes               | taux        | montant             |
|--|---------------------|------------------------|-------------|---------------------|
| acquisition de 2 véhicules type BOM        | 216 276,03 €        | Etat-CCT               | 75%         | 400 000,00 €        |
| acquisition d'une enrubanneuse-compacteuse | 316 431,97 €        | CAGSC auto-financement | 25%         | 132 708,00 €        |
| <b>total dépenses</b>                      | <b>532 708,00 €</b> | <b>total recettes</b>  | <b>100%</b> | <b>532 708,00 €</b> |

- De l'autoriser à solliciter une subvention de l'Etat au titre des crédits de la revoyure du Contrat de convergence et de transformation

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Après avoir délibéré

- **VU** l'exposé des motifs ;
- **VU** le code des collectivités territoriales ;
- **CONSIDERANT** les statuts de la CAGSC ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de mener des actions contribuant à la maîtrise des coûts de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

**DECIDE A L'UNANIMITE  
SOIT : 17 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20210601-CAGSC2021-05-11-D5

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2021

Notification : 14/06/2021

**ARTICLE 1 — D'APPROUVER** la mise en œuvre du projet intitulé « acquisition d'équipements de collecte des déchets ménagers, îles du Sud » ;

**ARTICLE 2 - D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

**ARTICLE 3 — D'AUTORISER** le Président à solliciter une subvention au titre de la revoyure du CCT ;

**ARTICLE 4 — D'AUTORISER** le Président à lancer les consultations requises au regard des dispositions établies par le code de la commande publique ;

**ARTICLE 5 — D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération ;

**ARTICLE 6 — QUE** monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet, notifiée au comptable du trésor public et aux communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le 09 JUIN 2021

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 11 JUIN 2021

La publication *et/ou* la notification le 11 JUIN 2021

**POUR EXPEDITION CONFORME  
Le Président de la CAGSC,**



**Thierry ABELLI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20210601-CAGSC2021-05-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2021

Notification : 14/06/2021